

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 31

Artikel: Les frères ennemis : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soleil ne se coucherait pas sans que j'aie soulagé mon âme. Je l'ai suivie, respectueux et tendre d'abord, impétueux et pressant ensuite. Elle m'a repoussé, comme toujours. J'ai vu qu'elle allait encore m'échapper. Oh!... alors, perdant la tête, je l'ai accusée de vol! Elle!... accusée ainsi! Mais j'avais mon plan. Et vous voyez qu'il a réussi, puisque j'ai pu me faire entendre. Monsieur le commissaire, insérez sur votre procès-verbal que j'ai vingt-cinq ans, que je suis fils unique, que j'ai deux fois plus de rentes que d'années, que nous portons dans ma famille trois quintefeuilles sur sinope, que j'ai une maison de location rue de Maubeuge, un bien de campagne en Picardie, que je lui offre ma main avec toutes ses dépendances.

Le commissaire a ri. La dame a souri... Le premier ban sera publié dimanche.



Une correspondance de Constantinople nous apprend que le sultan vient d'abolir dans tous ses Etats la peine des *caous* dont on punissait en Turquie les marchands convaincus d'avoir vendu des denrées frélatées ou employé des faux poids.

Voici en quoi consistait cette peine :

On fermait d'abord la boutique du délinquant, et sur les auvents, on clouait le pauvre diable par l'oreille.

La punition était publique, et, durant tout le jour, le patient restait exposé aux quolibets, aux injures et parfois aux projectiles de la foule amassée.

*

Deux marchands de chevaux de Villars-le-Comte, revenant de la foire, boivent une dernière bouteille chez *Andrien*, à Lucens.

L'un d'eux verse volontiers ; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie ; mais, pour lui, chaque fois il fait extravaser le liquide en s'excusant par un : *Ouf!* significatif.

L'autre l'observe d'un œil jaloux et finit par lui dire en patois : *Mâ, fédé vey on iadzo ouf por mé!*
(*Echo de la Broye.*)



Les frères ennemis.

II

Il y avait aussi dans chaque endroit quelque vaurien en qualité de *résident*, avec lequel il tenait des conférences secrètes et qui, en cas de besoin, lui expédiait une estafette, ou partait lui-même, et pour lequel il ne dépensait qu'un bon *pourboire*, dans le sens littéral du mot. Mais il avait aussi des agents secrets qui poussaient les gens à révolutionner leurs écuries, de sorte qu'il avait presque toujours dans sa remise, qui lui servait d'écurie, un cheval de parade qu'il dressait pour une nouvelle expédition, pour la publicité, c'est-à-dire pour la vente sur la foire. Il lui teignait le poil sur les yeux, lui limait les dents, et lors même que la pauvre bête ne pouvait plus manger que du trèfle et se laissait avoir faim près de l'autre fourrage, cela l'inquiétait peu, car il s'en défaisait toujours à la foire prochaine.

Pour cela il avait ses rubriques ; il trouvait, par exemple, un compère qui feignait de vouloir faire avec lui un échange ; là-dessus ils faisaient tous deux un vacarme effroyable. Michel criait tout haut : — Non, je ne peux pas échanger, je n'ai ni foin ni place, et il faut que je vende à quel prix que ce soit. Ou mieux que cela encore : il faisait, moyennant

quelques kreutzers, tenir sa bête par quelque pauvre paysan, il la faisait courir devant lui et disait : — Si cette bête-là était chez un bon cultivateur, on pourrait en faire un cheval superbe. Les pieds sont excellents, les os sont parfaits, il n'y manque que de la viande et elle vaudrait alors ses vingt carlins d'or. Alors il amenait un acheteur, se retenait quelque chose en sous-main, et se faisait ainsi payer la peine de vendre son propre cheval. En général, Michel était ennemi des certificats légaux, qui doivent garantir que la bête n'a aucun défaut majeur. Il aimait mieux à cet égard vendre pour quelques florins de moins, plutôt que d'entrer dans ces sortes d'obligations. Aussi avait-il assez souvent des procès qui mangeaient le cheval et le profit, mais Michel trouvait dans cette vie errante et fainéante quelque chose de si captivant, et il recomptait toujours si bien ses marchés les uns dans les autres, qu'il lui était impossible de quitter son commerce. Sa maxime était : Je ne quitte pas la foire avant qu'on se soit donné la main. — Pour lui, un marché devait être conclu sitôt que les parties se frappent dans les mains l'une de l'autre. Les marchands juifs lui étaient souvent très utiles sur les foires, et avec eux il se remettait à jouer sous la couverture.

Quand Michel, à cheval, s'en allait ainsi à la foire ou en revenait, et qu'il rencontrait Conrad cassant ses pierres sur la route, il contemplait alors son frère d'un air moitié compatissant, moitié railleur, et pensait : — O pauvre diable, il te faut casser des pierres du matin au soir pour gagner quinze kreutzers, et moi en un moment, quand cela va bien, je gagne quinze florins.

Conrad, tout myope qu'il était, n'en remarquait pas moins cela, et tapait alors si fort sur ses pierres, que les éclats en volaient de tous côtés.

Voyons maintenant lequel s'en tire le mieux, de Michel ou de Conrad.

Michel était un des plus aimables parleurs du village, car jour et nuit il avait toujours quelque chose à raconter, tant il savait de farces et de tours. Il connaissait aussi Dieu et le monde. Pour Dieu, il est vrai qu'il ne le connaissait pas beaucoup, quoiqu'il allât quelquefois à la messe, car à la campagne personne ne peut s'en éloigner tout à fait, mais il allait à la messe comme bien d'autres, sans y penser et sans pour cela en devenir meilleur.

Conrad avait aussi ses défauts, au nombre desquels étaient surtout sa haine contre son frère et la manière dont il la manifestait. Quand on lui demandait : — Comment cela te va-t-il avec Michel ? Il répondait toujours : Ça va comme cela, et là-dessus il faisait avec ses deux mains sous le menton comme s'il serrait un nœud, et en même temps il tirait la langue. Il est facile de deviner ce qu'il voulait dire par là.

Naturellement, les gens n'épargnaient pas beaucoup cette question, et c'était toujours un immense éclat de rire quand Conrad redisait son opiniâtre réponse.

Du reste, les gens attisaient ainsi cette haine des deux frères moins par méchanceté que par plaisanterie. Quant à Michel, il ne faisait que de lever les épaules avec mépris quand on lui parlait du *pauvre diable*.

Les deux frères ne restaient jamais dans la même chambre ; — quand ils se rencontraient, soit à l'auberge, soit chez leur sœur, l'un d'eux sortait à l'instant même.

Personne ne pensait plus à les réconcilier, et quand deux personnes étaient en grande inimitié, on disait par manière de proverbe : — Ils vivent comme Conrad et Michel.

A la maison, ils ne disaient pas le mot, et même quand ils se rencontraient, ils ne se regardaient pas. Cependant, sitôt que l'un s'apercevait que l'autre était malade au lit, il allait, malgré la distance, jusque chez leur sœur, qui demeurait dans la *rue des Grenouilles*, et lui disait : — Viens là-haut, je crois qu'il n'est pas bien, et là-dessus il se mettait à travailler doucement et sans bruit, pour ne pas fatiguer son frère.

(A suivre).

L. MONNET. — S. GUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELIFFE.